

<Prenom Client> <Nom Client>  
<Rue> <N°>  
<Code Postal> <Ville>

Bruxelles, <Date, geschreven als '1 mei 2021'>

Contact : <Coordonnees agent>

Concerne : **Corona / mesures de soutien d'Allianz**

Chers clients,

La pandémie a encore aujourd'hui un impact énorme sur notre société et l'économie. En tant que compagnie d'assurance, nous souhaitons autant que possible vous offrir sécurité et protection en cette période d'incertitude. Cette responsabilité sociale nous tient à cœur et nous sommes heureux de souligner les diverses possibilités que nous offrons pour vous soutenir, vous et votre entreprise, en ces temps difficiles.

**Sur demande, nous proposons par exemple un paiement différé des primes d'assurance sous certaines conditions en cas de problèmes de liquidité.** Ces mesures resteront, quoiqu'il advienne, en vigueur jusqu'au 30 juin 2021. Un aperçu complet est disponible sur : <https://allianz.be/coronavirus-entreprise>

En plus des mesures sectorielles, Allianz vous propose également ce qui suit :

- si vous avez été contraint de fermer votre entreprise : extension de votre couverture pour les livraisons à domicile ou les activités de remplacement dans le même secteur.
  - une couverture de droit commun pour les membres de votre personnel, afin qu'ils soient assurés pendant leur 'petit chômage' correspondant au temps nécessaire au déplacement vers et depuis (conformément à la législation sur les accidents du travail) le centre de vaccination. Ceci conformément aux dispositions du lien ci-dessus.
- Ces mesures sont temporaires et automatiquement applicables sans modification du contrat.

Dans de nombreux cas, votre courtier d'assurance vous aura déjà contacté à ce sujet. Si ce n'est pas encore le cas et que vous souhaitez faire appel à un ou plusieurs de ces régimes, nous vous demandons de contacter votre courtier d'assurance, qui saura davantage vous conseiller.

Cordialement,



Kathleen Van den Eynde, CEO Allianz Belgium